

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3362

commission principale : développement économique

objet : **Renouvellement du protocole d'accord avec l'institut Aspen pour la période 2006-2008 - Subvention**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Centre international d'échanges et de réflexion créé en 1983 sur le modèle de l'*Aspen Institute* fondé en 1949 dans le Colorado, l'institut Aspen France a pour vocation de promouvoir la réflexion des décideurs sur les grands enjeux de notre temps et de les aider à concevoir et proposer des politiques dans le respect des valeurs humanistes. Associé au réseau des instituts Aspen implantés aux Etats-Unis, au Japon, en Inde, en Allemagne et en Italie, l'Institut s'affiche comme organisme non partisan, autonome et à but non lucratif.

Il fonctionne comme un forum international où se rencontrent régulièrement, sur un pied d'égalité, des responsables économiques et politiques, représentants d'organisations syndicales, d'associations, d'universitaires ou de personnalités des médias.

S'appuyant sur un réseau large et diversifié, l'Institut s'ouvre régulièrement à de nouveaux partenaires.

Les programmes annuels, qui portent sur les grandes évolutions de l'environnement international, sont élaborés avec le support de grands témoins français et étrangers et s'articulent en :

- conférences internationales,
- rencontres régionales,
- séminaires ou voyages d'étude.

L'Institut a transféré son siège à Lyon en 1994 sous l'impulsion de son président, monsieur Raymond Barre, qui avait pressenti qu'il pouvait devenir un instrument privilégié de rayonnement international pour la Ville et sa région.

C'est depuis cette date, et pour ce motif, que le fonctionnement de sa structure permanente est assuré dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales de l'agglomération lyonnaise et de la région Rhône-Alpes, le coût des manifestations étant, par ailleurs, couvert depuis 2004 par des recettes privées.

Il est rappelé au Conseil que le premier protocole trisannuel signé en 1994, conclu par la Ville et la Communauté urbaine, le département du Rhône, la ville de Saint Etienne, l'Aderly et la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, a été reconduit successivement en 1997, en 2000 et en 2003.

La négociation du dernier protocole (période 2003-2005) a été l'occasion de poser de nouveaux objectifs à la fois en termes d'organisation et de développement :

- renouvellement de l'équipe permanente animée par un directeur issu du secteur privé, réinstallation du siège dans de nouveaux locaux à Lyon,
- consolidation et renouvellement des actions dans un cadre financier restauré,
- renforcement de l'ancrage régional de l'institut comme acteur du développement économique à Lyon,
- activation de la communication pour mieux faire connaître aux décideurs lyonnais, français et étrangers les réalisations de l'institut Aspen France à Lyon.

Le bilan d'activités atteste de la réalité de la relance opérée au cours des années 2004 et 2005.

On citera pour mémoire :

- en 2004 : six conférences internationales (relations transatlantiques, Table-ronde France-Chine, Les enjeux du fait religieux, relations Europe-Afrique, Ethique et gouvernance, Forum européen des *thinks tanks*), quatre conférences régionales (l'une consacrée à l'attractivité de la région Rhône-Alpes) et une série de dîners-débats à Paris ou à Lyon,

- en 2005 : cinq conférences internationales (relations transatlantiques, Europe-Japon, Europe-Méditerranée, Europe-Afrique, deuxième Forum européen des *thinks tanks*), trois conférences régionales (notamment dans le cadre de Bio-Vision ou du rassemblement de la communauté Sant'Egidio).

En parallèle, la nouvelle direction, confrontée à la stagnation des aides publiques à un niveau annuel inférieur à 200 k€ depuis 2002, est parvenue à diversifier ses ressources financières en mobilisant efficacement les partenariats privés : 286 k€ en 2002, 125 k€ en 2003, 476 k€ en 2004, 400 k€ en 2005.

Les axes de travail retenus pour 2006 concernent principalement les thèmes suivants :

- les modèles sociaux français,
- la suite du Forum européen des *thinks tanks*,
- les décideurs face aux enjeux scientifiques ou aux défis scientifiques,
- l'immigration et l'intégration.

Le budget de l'institut Aspen pour 2006, prévu à l'équilibre, s'élève à 895 000 €, dont 388 000 € de charges afférentes aux manifestations et couvertes par les contributions privées.

A l'occasion de la reconduction de la convention d'objectifs, pour les années 2006-2008, la direction de l'institut Aspen France a sollicité une participation accrue des collectivités partenaires -ville de Lyon, Communauté urbaine, Département et Région, sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes - pour prendre en compte, d'une part, l'accroissement de certains coûts induits par le développement de ses activités, d'autre part, l'engagement du secteur privé.

La Communauté urbaine a constamment soutenu l'action de l'Institut au cours de la dernière décennie ; elle mesure pleinement aujourd'hui son apport fructueux à son positionnement international et à son développement économique. C'est pourquoi il est proposé d'approuver une nouvelle convention pour une période de trois ans ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention triennale, pour la période 2006-2008, avec l'institut Aspen France,

b) - le versement, à l'Institut, d'une subvention générale de fonctionnement de 60 000 € pour l'année 2006.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer la convention triennale visée.

3° - **La dépense** en résultant sera à imputer sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 657 480 - fonction 04 - opération 0870.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,